

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 octobre 2023  
Délibération n°2023/075

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : /

Convocation du : 18/10/2023 - Affichage du : 18/10/2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET : TARIFICATION DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE- ANNÉE 2024**

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal (concessions en terre et columbarium) pour l'année 2024 ;

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuellement en vigueur :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 450.00 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 900.00 €
- concession trentenaire dans le columbarium communal : 400.00 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DIT que les tarifs des concessions dans le cimetière communal sont les suivants pour l'année 2024 :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 472.50 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 945.00 €
- concession trentenaire dans le columbarium communal : 420.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 2 NOV. 2023*

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

3 NOV. 2023

RÉCÉPISSÉ